

SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2019

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 31 mars 2019 faisant apparaître un total bilan de 1 351 823 Dinars et un actif net de 1 326 688 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 31 mars 2019, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Observations

(1) Nous attirons l'attention sur la note 3-4 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la SICAV L'INVESTISSEUR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

(2) Au 31 Mars 2019, la SICAV a évalué les BTA 6,1% (à échoir en Novembre 2021) acquis au cours du premier trimestre 2019, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur leur maturité résiduelle. Etant donné que la ligne relative à ces BTA a été émise le 03/01/2018, l'évaluation ainsi effectuée ne tient pas compte des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes. Ces recommandations prévoient l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. L'évaluation appliquée par le SICAV a eu comme effet la majoration de la valeur boursière desdits BTA, et corrélativement de la valeur des actifs nets, de 14,830 dinars, et par conséquent, une majoration de la valeur liquidative de l'action de 0,001 dinars.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires :

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté que les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent **21,89%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

BILAN
Au 31 Mars 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>31/03/2019</u>	<u>31/03/2018</u>	<u>31/12/2018</u>
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 055 589	1 079 517	1 021 271
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	594 183	645 344	631 528
b - Obligations de sociétés	4-3	401 474	434 173	389 743
c - Emprunts d'état	4-4	59 931	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		295 961	367 672	369 773
a - Placement monétaires	4-5	281 769	206 141	276 363
b - Disponibilités	4-6	14 191	161 531	93 410
AC 3 - Créances d'exploitation		274	-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 351 823	1 447 188	1 391 044
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	23 172	22 106	23 660
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-8	1 963	291	470
TOTAL PASSIF		25 135	22 398	24 130
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-9	1 267 615	1 371 186	1 314 693
CP 2 - Sommes distribuables		59 073	53 605	52 221
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-10	52 266	47 327	-
b - Sommes distribuables de la période		6 807	6 278	52 221
ACTIF NET	4-11	1 326 688	1 424 790	1 366 914
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 351 823	1 447 188	1 391 044

ETAT DE RESULTAT
Au 31 Mars 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	Note	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>		6 501	6 379	50 228
a - Dividendes	5-1	-	-	26 370
b- Revenus des obligations de sociétés	5-2	5 438	6 379	23 858
c – Revenus des emprunts d'état	5-3	1 063	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-4	5 548	3 375	18 832
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		12 049	9 754	69 060
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-5	-2 624	-3 476	- 14 110
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 425	6 278	54 950
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-6	-2 618	-	- 439
RESULTAT D'EXPLOITATION		6 807	6 278	54 511
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-7	-	-	- 2 290
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		6 807	6 278	52 221
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	2 290
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-42 651	36 059	-41 308
* +/- values réalisées sur cession des titres		-5 397	-9 199	102 639
* Frais de négociation de titres		-150	-65	- 774
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-41 391	33 073	115 068

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Au 31 Mars 2019
(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>			
a - Résultat d'exploitation	6 807	6 278	54 511
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-42 651	36 059	-41 308
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-5 397	-9 199	102 639
d - Frais de négociation de titres	- 150	- 65	- 774
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	- 47 327
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>			
a - Souscriptions	1 165	-	5 847
* Capital	1 123	-	5 586
* Régularisation des sommes non distrib.	-3	-	202
* Régularisations des sommes distrib.	45	-	59
b - Rachats	-	-	- 98 392
* Capital	-	-	- 92 381
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-3 662
*Régularisation des sommes distrib.	-	-	-2 349
VARIATION DE L'ACTIF NET	-40 226	33 073	-24 804
<u>AN 4 - Actif Net</u>			
a - En début de période	1 366 914	1 391 718	1 391 718
b - En fin de période	1 326 688	1 424 790	1 366 914
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>			
a - En début de période	17 561	18 773	18 773
b - En fin de période	17 576	19 773	17 561
VALEUR LIQUIDATIVE	75,482	75,895	77,838
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	3,03%	2,38%	8,40%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2019

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet, tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché. Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 - à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour l'ensemble des émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/03/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
 - A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.
- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1% T.T.C, 0,1% T.T.C et 0,5% H.T (au lieu de 0,8% T.T.C applicable jusqu'au 31/12/2018) de l'actif net de la SICAV, calculées quotidiennement.

Depuis le 01/10/2018, la société prend en charge la redevance revenant au conseil du marché financier ainsi que la taxe au profit des collectivités locales, initialement supportées par STB Manager, le gestionnaire de la SICAV. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

De même qu'à partir du 01/01/2019 et outre les charges susmentionnées, la société prend en charge tous les frais liés à sa gestion.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 31/03/2019 un montant net de 1 055 589 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de revient	Cours	Valeurs au 31-03-2019	% de l'actif
Actions		652 641		533 255	39,45%
ARTES	16 191	117 448	6,150	99 575	7,37%
ATL	18 300	47 517	2,218	40 589	3,00%
BTE ADP	1 249	37 050	9,750	12 178	0,90%
CARTHAGE CEMENT	46 375	77 835	1,087	50 410	3,73%
NEW BODY LINE	7 834	41 379	5,391	42 233	3,12%
SFBT	2 000	47 265	23,117	46 234	3,42%
ATB	5 000	20 750	3,464	17 320	1,28%
SIPHAT	610	14 136	4,160	2 538	0,19%
CITY CARS	4 000	45 010	10,982	43 928	3,25%
EURO-CYCLES	4 700	94 131	16,052	75 444	5,58%
SPDIT	6 000	61 800	10,107	60 642	4,49%
TPR	1 380	3 953	5,072	6 999	0,52%
TUNIS RE	4 800	44 366	7,326	35 165	2,60%
Droits		3 642		183	0,01%
ATL DS 2019	18 300	3 642	0,010	183	0,01%
Emprunts d'ETAT		58 716		59 931	4,43%
BTA NOV 2021 6.1%	63	58 716		59 931*	4,43%
Obligations SOCIETES		391 970		401 474	29,70%
ATL 2013-1	1 000	40 000		42 045	3,11%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000		60 068	4,44%
BNA 2009 sub	1 000	39 970		41 664	3,08%
BNA Sub 2017-1 B	600	60 000		63 068	4,67%
CIL 2016-2	1 200	72 000		72 521	5,36%
HL Sub 2015-1	1 000	80 000		81 750	6,05%
TL 2013-2 B	1 000	40 000		40 360	2,99%
Titres OPCVM		60 618		60 745	4,49%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	559	60 618	108,668	60 745	4,49%
TOTAL		1 167 586		1 055 589	78,09%

* Au 31/03/2019, la ligne des Bons de Trésor Assimilables BTA 6,1% (à échoir en Novembre 2021) acquis au cours du premier trimestre 2019 a été évaluée au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur leur maturité résiduelle. Etant donné que la ligne relative à ces BTA a été émise le 03/01/2018, l'évaluation ainsi effectuée ne tient pas compte des recommandations du Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes. Ces recommandations prévoient l'évaluation des BTA à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. L'évaluation appliquée par le SICAV a eu comme effet la majoration de la valeur boursière desdits BTA, et corrélativement de la valeur des actifs nets, de 14,830 dinars, et par conséquent, une majoration de la valeur liquidative de l'action de 0,001 dinars.

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 31/03/2019 à un montant de 594 183 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Actions et droits rattachés	656 283	577 160	642 961
Différence d'estimation sur actions et droits	-122 845	-3 315	-80 459
Actions SICAV	60 618	70 838	68 590
Différence d'estimation sur actions SICAV	128	661	437
Total	594 183	645 344	631 528

4-3 : Obligations de sociétés

Les obligations de sociétés totalisent, au 31/03/2019, un montant de 401 474 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Obligations	391 970	422 640	375 970
Intérêts courus	9 504	11 533	13 773
Total	401 474	434 173	389 743

4-4 : Emprunts d'ETAT

Les emprunts d'Etat totalisent, au 31/03/2019, un montant de 59 931 dinars. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
BTA	58 716	-	-
Intérêts courus à l'achat	1 095	-	-
Intérêts courus	76	-	-
Différence d'estimation sur BTA*	44	-	-
Total	59 931	-	-

* Ce montant correspond à l'amortissement des primes et décotes constatées sur le portefeuille BTA d'une manière constante à partir de la date d'acquisition jusqu'à la date de l'échéance. Ce même montant a été porté en capitaux propres en tant que sommes non distribuables et intégré dans le calcul du résultat net de la période.

4-5 Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 281 769 Dinars au 31/03/2019. Ils se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Compte à terme	270 000	200 000	270 000
Intérêts courus / Compte à terme	11 769	6 141	6 363
Total	281 769	206 141	276 363

4-6 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 14 191 Dinars au 31/03/2019 et se présentent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Avoirs en banque	13 893	161 531	2 577
Sommes à l'encaissement	298	0	90 833
Total	14 191	161 531	93 410

4-7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2019, à 23 172 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Gestionnaire	2 171	2 378	2 608
Commission réseau	20 263	18 870	19 933
Commission dépositaire	738	859	1 119
Total	23 172	22 106	23 660

4-8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 31/03/2019, à 1 963 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Etat retenue à la source	291	291	291
Autres créditeurs (CMF)	113	0	115
Impot à payer	6	0	63
Dirigeants	353	0	0
Autres opérateur créditeur	1 200	0	0
Total	1 963	291	470

4-9 : Capital

Au 31/03/2019, le capital a atteint un niveau de 1 267 615 Dinars, enregistrant ainsi une baisse de 7,55 % par rapport au montant arrêté à la date du 31/03/2018, et une baisse de 3,58 % par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2018. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Capital social	1 363 154	1 449 949	1 449 949
Souscriptions	1 123	0	5 586
Rachats	0	0	-92 381
Frais de négociation de titres	- 150	-65	-774
Variation d'estimation / actions et droits	- 122 845	-3 315	-80 459
Variation d'estimation / emprunts de l'Etat	44	0	0
Variation d'estimation / Titres OPCVM	128	661	437
Plus value/ actions	2 000	7 472	124 800
Moins value/ actions	- 6 186	-17 892	-23 241
Plus value/Titres OPCVM	942	1 221	1 221
Moins value/ Titres OPCVM	0	0	-141
Moins value/ emprunts de l'Etat	-2 153	0	0

+/- val/report /Titres OPCVM	-437	-1 040	-1 040
+/- val/report actions	80 459	39 754	39 754
+/- val/report obligation	0	0	0
Sous-total 1	1 316 080	1 476 745	1 423 712
Sommes non distribuables / exercice clos	-48 461	-105 559	-105 559
Régul des sommes non distribuables (souscription)	-3	0	202
Régul des sommes non distribuables (rachats)	0	0	-3 662
Sous-total 2	-48 464	-105 559	-109 019
Capital	1 267 615	1 371 186	1 314 693

Les mouvements sur le capital, au cours du premier trimestre 2019, se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2018

Montant	1 314 693
Nombre de titres	17 561
Nombre d'actionnaires	48

Souscriptions réalisées

Montant	1 123
Nombre de titres émis	15
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-42 651
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-5 397
Frais de négociation de titres	-150
Régularisation des sommes non distribuables	-3

Capital au 31-03-2019

Montant	1 267 615
Nombre de titres	17 576
Nombre d'actionnaires	48

4-10: Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs s'élèvent au 31/03/2019, à 52 266 Dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	52 221	47 327	0
Régul résultat de l'exercice clos en instance d'affectation (sous)	45	0	0
Total	52 266	47 327	0

4-11: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du premier trimestre 2019, à 1 326 688 Dinars, enregistrant ainsi une diminution par rapport au même trimestre de l'année 2018 de 6,9 %.

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Capital	1 267 615	1 371 186	1 314 693
Sommes distribuables	59 073	53 605	52 221
Total	1 326 688	1 424 790	1 366 914

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le premier trimestre 2019, aucun revenu n'a été enregistré sous forme de dividende :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des actions	0	0	23 326
Revenus des Titres OPCVM	0	0	3 044
Total	0	0	26 370

5-2 : Revenus des obligations de sociétés

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2019, un montant de 5 438 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations de sociétés (Potentiel)	9 504	11 533	13 773
Revenus des obligations de sociétés (Report)	-13 773	-17 218	-17 218
Revenus des obligations de sociétés (Réalisé)	9 706	12 064	27 303
Total	5 438	6 379	23 858

5-3 : Revenus des emprunts d'Etat :

Ce poste enregistre, au titre du premier trimestre 2019, un montant de 1 063 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2019	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au
	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Revenus des emprunt d' ETAT (Réalisé)	987	0	0
Revenus des empruntsd' ETAT (potentiel)	76	0	0
Total	1 063	0	0

5-4 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 5 548 Dinars au titre du premier trimestre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période du	Période du
	du01/01/2019	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au
	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Revenus compte à terme (Potentiel)	11 769	6 141	6 363
Revenus compte à terme (Report)	-6 363	-3 030	-3 030
Revenus compte à terme échus	0	0	14 451
Intérêts sur comptes de dépôts	142	264	1 048
Total	5 548	3 375	18 832

5-5 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du premier trimestre 2019, un montant de 2 624 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période du	Période du	Période du
	01/01/2019	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au
	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Rémunération du Gestionnaire (1)	1 964	2 781	11 288
Rémunération de réseau (2)	330	348	1 411
Rémunération du dépositaire (3)	330	348	1 411
Total	2 624	3 476	14 110

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,5% HT de l'actif net (anciennement fixée à 0,8% T.T.C) calculée quotidiennement au nouveau taux, à partir du 01/01/2019. Cette mise à jour tient compte de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07 Juin 2018 qui prévoit, par ailleurs, la prise en charge par la SICAV de tous les frais liés à sa gestion à compter de la même date susmentionnée.

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-6 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunérations CAC*	500	0	0
Rémunérations des dirigeants*	1 059	0	0
Publicite & publications*	200	0	0
Jeton de presence*	500	0	0
Redevance CMF*	330	0	347
Impots et taxes*	29	0	92
Total	2 618	0	439

* Toutes les charges liées à la gestion de la SICAV antérieurement supportées par la société « STB Manager », le gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce à compter du 01/10/2018 pour la redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales et à compter du 01/01/2019 pour les autres charges.

5-7 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2018 au 31/03/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	0	0	59
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	0	0	-2349
Total	0	0	- 2 290